

## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal**

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 10 février 2020 de 20h30 à 22h25

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, DEFORGE Marc

**Absents excusés** : WOLTER Sylvain et THILL Sébastien

**Secrétaire de séance** : DESIRANT Françoise

### **Approbation du précédent compte-rendu de la réunion du 6 janvier 2020**

Le précédent compte-rendu est approuvé, à l'unanimité.

### **Traverse : Demande de subventions conseil départemental**

Lors du dernier conseil municipal, la commune avait décidé de déposer un dossier de DETR pour les travaux de sécurisation de la première tranche de la rue de Chalons.

Des demandes d'aides peuvent également être déposées auprès du conseil départemental.

Le conseil décide à l'unanimité, de solliciter des subventions au titre des amendes de police pour une partie des travaux ainsi qu'une spécifique à l'assainissement pluvial.

### **Projet ferme photovoltaïque : choix du candidat**

La commune est propriétaire de l'aérodrome. Elle souhaiterait convertir une ancienne piste désaffectée en herbe pour l'installation d'un parc solaire. La surface de cette ancienne piste est estimée à 13,44 hectares.

Le 15 juillet 2019, la municipalité a lancé une consultation d'appel d'offres pour la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- Reconvertir une ancienne piste d'aérodrome délaissée en limitant les intrusions humaines
- Restaurer un milieu à fort potentiel écologique et environnementale avec des haies et des plantes mellifères,
- Louer à un opérateur d'électricité cette ancienne piste pour financer des projets d'envergure et améliorer le cadre de vie des habitants de la commune.

A la clôture de l'annonce, 11 candidats ont fait parvenir leur proposition. 4 ont été convoqués pour un entretien avec les élus.

Le conseil municipal, par 6 voix pour et 1 abstention, décide de confier les travaux à l'entreprise EDF Renouvelables située à Paris La Défense pour un bail de 22 ans renouvelables 2 fois 10 ans avec un loyer annuel de 68 544€.

### **Ecole élémentaire : demande de subvention classe montagne**

Les classes des CP/CE1 et CM1/CM2 de l'école primaire de Nuisement sur Coole vont partir en classe montagne du 8 au 12 juin 2020. Le prix de revient par enfant est de 385€ ; après participation de la coopérative scolaire, le reste à charge pour les familles serait de 285€/enfant.

Pour réduire le tarif, la municipalité est sollicitée pour une éventuelle participation au voyage. A titre d'information, 14 enfants d'Ecury-sur-Coole y participeront.

Une demande de subvention a été déposée auprès de la Communauté de Communes, somme qui viendrait en déduction.

Les élus se rappellent que l'an dernier, lors de la demande de subvention pour le voyage en classe de mer, la commune n'avait pas donné suite car c'est la Communauté de Communes qui a la compétence : la commune d'Ecury-sur-Coole participe au coût du voyage au travers de la communauté de Communes.

D'autre part, les familles en difficulté peuvent se rapprocher du service d'action sociale de la Communauté de Communes, qui pourraient leur verser une aide au cas par cas. La commune serait partie prenante dans ce cadre-là.

Par ailleurs, les élus s'interrogent sur le choix des classes retenues et ne comprennent pas pourquoi tous les enfants d'un même niveau ne sont pas concernés alors que certains vont partir pour la deuxième fois.

Pour ces raisons, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

### **Accueil de loisirs : mise à disposition atelier + jardin**

Rappel : l'accueil de loisirs occupe les locaux de l'ancienne école sauf l'atelier des associations, la cour, le préau et la salle des fêtes. Le directeur du centre demande l'autorisation pour cet été d'occuper également l'atelier des associations et de disposer d'une parcelle derrière le préau pour pratiquer le jardinage avec les enfants.

Les utilisateurs de l'atelier ont été sollicités ; ils ne s'y opposent pas mais font remarquer que leurs armoires ne sont pas fermées à clé.

Les élus pensent que l'accueil de loisirs dispose de suffisamment de locaux et veulent préserver cette salle pour les activités manuelles ou musicales de Familles Rurales. Qui plus est, le club joie de vivre continuera à se réunir au mois de juillet. Par contre, rien ne les empêche de cloisonner la salle des fêtes avec des paravents comme cela avait déjà été fait, il y a longtemps.

Par contre, les élus donnent une suite favorable pour la mise à disposition d'un terrain pour la réalisation d'un potager.

### **Questions diverses**

Des joueurs de pétanque souhaiteraient que le terrain soit éclairé le soir car ils jouent également l'hiver. Ils demandent l'installation d'un spot sur le réverbère à proximité.

L'entreprise PIERRE a été sollicitée. La solution avancée par les joueurs n'est pas envisageable. Le devis prévoit l'installation de 2 projecteurs sur 2 poteaux pour un coût d'environ 2 700 € HT.

Les élus attendent la demande écrite des intéressés avant d'aller plus loin dans la réflexion.

Madame le Maire garde toujours des travaux à faire réaliser aux employés communaux pendant l'hiver. Elle leur a donc demandé la réalisation d'une boîte à livres. Les élus décident de donner comme titre à la boîte : « PARTAGEONS NOS LECTURES ».

Actuellement 2 des 3 maisons en location sont libres. L'état des lieux de sortie fait apparaître des traces d'humidité sur un pan de mur de l'une des chambres. Nos employés vont traiter la zone impactée, remettre de la fibre de verre et la repeindre.

Point sur les autorisations d'urbanisme délivrées en 2019 : 5 permis de construire ont été déposés, 18 déclarations préalables ont été instruites. 11 cessions en zone urbaine ont été enregistrées et 16 certificats d'urbanisme d'information ont été réalisés.

En 2020, 2 cessions ont déjà été constatées ainsi qu'un certificat d'urbanisme.

Le conseil régional accorde à la commune, une subvention de 26 941€ dans le cadre du soutien aux investissements des communes rurales pour la réhabilitation de la salle des fêtes.

Le projet de sous-traité de gestion avait été transmis à l'association des usagers de l'aérodrome pour lecture et remarques. Ces derniers ont répondu qu'ils verraient avec la municipalité suivante pour y donner suite. Monsieur Molinier regrette leur manque de considération envers la commune et celle du contribuable.

Une visite d'inspection de FREE a eu lieu le 6 février 2020. Monsieur Deforge a représenté la commune. Les fondations seront coulées dans 6 semaines et le pylône sera implanté 21 jours après.

La société COLAS compte intervenir semaine 14 pour les travaux Chemin des Hauts.

Des nids de poules ont été constatés chemin du Nergone alors que les travaux de chaussée ont été réalisés début 2018. Madame le Maire a demandé à l'entreprise d'y regarder, lors de leur présence à Ecury.

Des administrés ont fait remarquer qu'il y avait énormément de pigeons sur le toit de l'église. Les excréments de ces volatiles bouchent les gouttières de l'édifice et cela occasionne ensuite des fuites à l'intérieur. Le cordiste vient d'intervenir pour nettoyer certaines gouttières car remplies de fientes.

La LPO va être contactée pour savoir comment faire pour les éloigner.

Commune d'Ecury sur Coole

3

**Prochaine réunion** : Conseil municipal : lundi 2 mars à 20h30